



## Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2024 de la Commune

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier 2024 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Sennely.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le compte financier unique est établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal de la commune. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

### Évolution budgétaire 2023-2024 budget Commune

Le budget communal est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer la gestion du quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 632 954,73 euros en 2024.

Dépenses Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	178 540.56 €	155 487.55 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	245 951.86 €	255 278.77 €
014 - Atténuations de produits	13 571.83 €	13 571.83 €
65 - Autres charges de gestion courante	147 261.82 €	153 899.96 €
66 - Charges financières	3 695.09 €	4 569.23 €
67 - Charges spécifiques	2 665.91 €	0.00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>591 687.07 €</b>	<b>582 807.34 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 607.17 €	50 147.39 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>45 607.17 €</b>	<b>50 147.39 €</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>637 294.24 €</b>	<b>632 954.73 €</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services. Ce sont principalement : les énergies utilisées (eau, électricité, chauffage et carburant), les fournitures de petit équipement, administratives et diverses, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les fournitures et travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune et les primes d'assurance. Ces dépenses ont diminué d'environ 13% en

2024 en raison d'une part de l'adhésion de la commune à un groupement de commande (Approlys) pour l'électricité et du coût moins cher du kilowattheures, et d'autre part, d'une diminution des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments communaux.

Chapitre 012 : Les frais de personnel sont les dépenses principales de la commune. Il est à noter une augmentation d'environ 4% entre 2023 et 2024 due notamment à des remplacements, à l'augmentation des contractuels et des évolutions de carrières.

Chapitre 014 : Il s'agit des dégrèvements légaux sur la taxe habitation et la taxe foncière non bâtie.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 34 187 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 4 616 € ; les autres contributions pour 112 095 € dont 111 583 € pour le SIVOM qui a la compétence scolaire de la commune, et 3 000 € de subvention au budget CCAS.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. La commune a contracté 2 emprunts : le premier en 2015 de 150 000 € pour les travaux de la mairie pour une durée de 15 ans et le deuxième en 2018 de 340 000 € pour les travaux de l'école pour une durée de 25 ans.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs et les amendes.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire, notamment l'amortissement des biens immobilisés de la commune.

Les recettes réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 786 340,84 euros en 2024.

<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
013 - Atténuations de charges	22 330.28 €	29 049.90 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	59 181.42 €	69 104.22 €
73 - Impôts et taxes	38 789.35 €	31 781.57 €
731 - Fiscalité directe locale	342 842.40 €	351 857.60 €
74 - Dotations et participations	124 878.48 €	150 248.60 €
75 - Autres produits de gestion courante	57 504.36 €	37 650.22 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>645 526.29 €</b>	<b>669 692.11 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>645 526.29 €</b>	<b>669 692.11 €</b>
<i><b>Pour mémoire</b></i>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	117 959.02 €	116 648.73 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladies, accident de travail et maladie professionnelle.

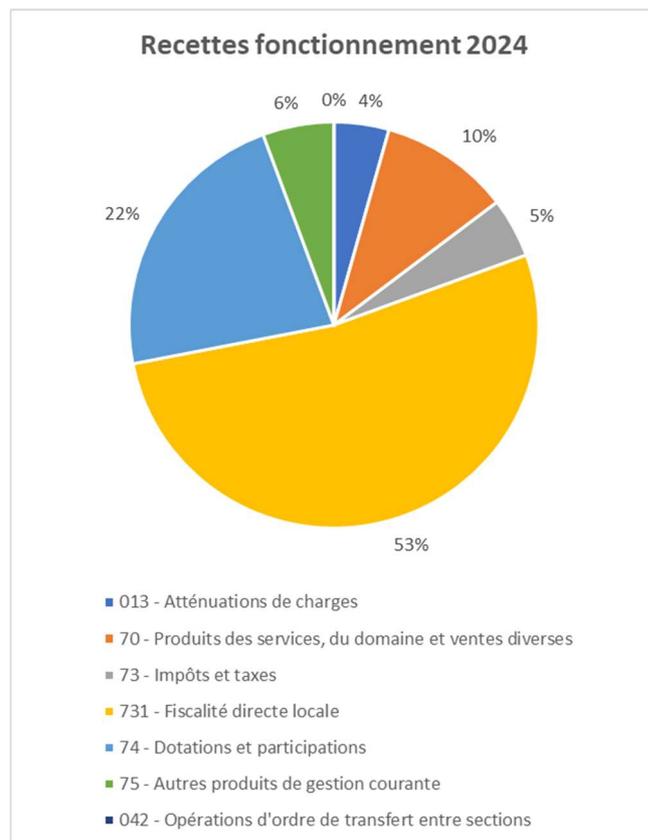
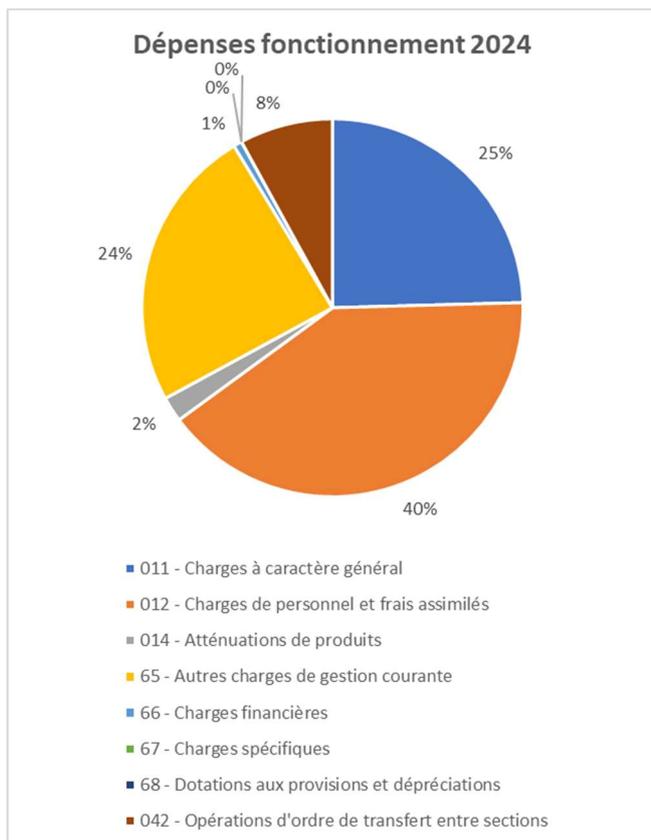
Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectuées par les familles pour la garderie, par les campeurs pour les nuitées au camping et les pêcheurs pour les cartes de pêche, par La Poste pour le reversement du salaire de l'agent postal et le SMICTOM pour les heures des agents techniques à la plateforme de déchets verts de Chaon, les sociétés TOTEM et FREE pour les antennes relais ainsi que les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73/731 : Ces chapitres représentent environ 60% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale pour 327 500 €.

Chapitre 74 : Il s'agit essentiellement des dotations de l'Etat et des subventions perçues pour le fonctionnement des services. La dotation globale de fonctionnement (DGF dont DSR et DNP) s'élève à 125 882 € et les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière pour 3 706 €. Les autres attributions perçus sont de 17 429 €. Le FCTVA pour l'entretien des bâtiments publics est de 3 230 €.

Chapitre 75 : Ce chapitre retrace principalement l'encaissement des locations immobilières (baux communaux, location de la Salle Polyvalente et du Gîte) et les remboursements des assurances pour 37 650 €.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire.



Le résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 présente un excédent de 153 386,11 euros.

### **Section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 134 770,51 euros en 2024

Dépenses Investissement	Réalisé 2023	Réalisé 2024
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	32 400.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 608.84 €	38 153.88 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 746.00 €	6 306.00 €
21 - Immobilisations corporelles	51 100.87 €	41 065.98 €
27 - Autres immobilisations financières	8 728.67 €	9 606.54 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>91 184.38 €</b>	<b>127 532.40 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales	8 783.27 €	0.00 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>8 783.27 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>99 967.65 €</b>	<b>127 532.40 €</b>
<i>Pour mémoire</i>		
001 - Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	33 579.17 €	7 238.11 €

Chapitre 13 : Ce sont des régularisations d'opérations de reprise au compte de résultat.

Chapitre 16 : C'est le remboursement des emprunts de la rénovation du groupe scolaire et de la mairie.

Chapitre 20 : Est compris dans ce chapitre la dépense pour la fin de la procédure pour le cimetière (reprise des concessions) et les logiciels de compta, paie et état civil de la mairie.

Chapitre 21 : les principales dépenses de ce chapitre se décomposent comme suit :

- Restauration de la statue de la vierge de l'église
- Gite : rénovation du toit et de la salle de bain n°2, peinture dans une chambre et plafond cuisine
- Ecole : peinture cuisine et couloir, achat d'un nouveau lave-linge
- Bibliothèque : nouveaux volets
- Mairie : achat d'une tondeuse et d'un ordinateur pour la secrétaire comptable

Chapitre 27 : C'est le remboursement à l'EPFLI pour l'achat et la mise en sécurité de l'Auberge des Cotrêts.

Les recettes d'investissement sont de 138 552,42 euros.

<b>Recettes Investissement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 707.76 €	23 150.01 €
13 - Subventions d'investissement	26 210.51 €	65 255.02 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>71 918.27 €</b>	<b>88 405.03 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 607.17 €	50 147.39 €
041 - Opérations patrimoniales	8 783.27 €	0.00 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>54 390.44 €</b>	<b>50 147.39 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>126 308.71 €</b>	<b>138 552.42 €</b>

Chapitre 10 : il se décompose ainsi :

- Fond de compensation de la TVA : 9 823 €
- Taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme : 3 784 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 9 542,34 €

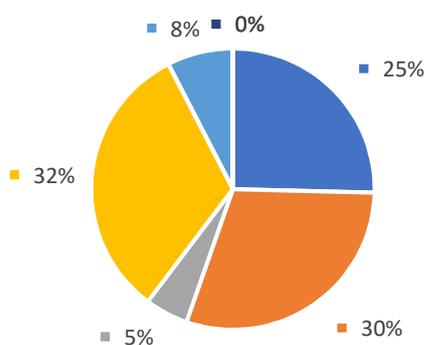
Chapitre 13 : Plusieurs subventions comme :

- Fonds de Concours de la CCPS pour aider aux financements de différents travaux comme la peinture au gîte et à l'école, l'étude du cimetière, les volets de la bibliothèque, la rénovation de la salle de bain n°2 du gîte, l'aménagement de l'agence postale, etc., pour un total de 19 202 €.
- Volet 3 du Département pour aider au financement de la réfection du toit du gîte pour 9 250 €.
- Fondation du Patrimoine et l'association L'Espérance pour la rénovation de la statue pour un montant de 4 403€
- Et des régularisations d'opérations de reprise au compte de résultat pour un montant de 32 400 €.

Chapitre 040 : Ce sont les opérations sur immobilisations, amortissement et sorite de bien pour un total de 50 147 €.

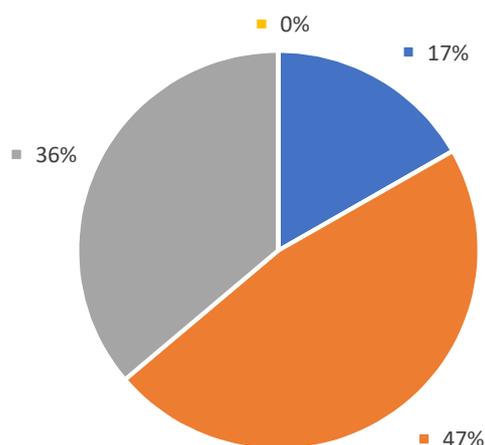
Chapitre 041 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire.

**Dépenses investissement 2024**



- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 27 - Autres immobilisations financières
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales

**Recettes investissement 2024**



- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales

Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans le compte financier unique.

Ainsi, 31 222,40 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2024 sur 2025.

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 24 500 € et correspondent à la subvention du Département pour la rénovation du logement locatif de la rue de la Mairie restant à recevoir.

La section d'investissement du compte financier unique 2024 présente un excédent de 3 781,91 euros.

### **Résultats 2024 :**

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 150 445,62 € se décomposant comme suit :

- Investissement : -2 940,49 €
- Fonctionnement : 153 386,11 €